

Écoles du Comté de Boone

District Scolaire du Comté de Boone

2021-2022 Document d'orientation sur La Rentrée



Message du Surintendant

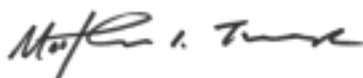
Chers parents et tuteurs des écoles du comté de Boone,

Les écoles du comté de Boone s'engagent à fournir un enseignement quotidien en personne à nos élèves cette année et nous travaillerons fermement pour respecter cet engagement. Nous comprenons que le port du masque n'est pas toujours facile, mais nous voulons que nos élèves soient à l'école tous les jours et nous voulons que nos élèves participent à des activités et à des organisations telles que la fanfare, l'athlétisme et les clubs. Nous travaillerons ensemble tout au long de cette année scolaire et nous nous concentrerons sur le fait de faire le nécessaire pour respecter notre engagement envers l'enseignement quotidien en personne. Cliquez sur ce [LIEN](#) pour voir le décret et les mesures d'adaptation fournies.

Nous surveillons de près les données régionales et locales sur la COVID-19 afin de déterminer la voie la plus sûre pour toutes les parties prenantes des écoles du comté de Boone. Ces données, ainsi que les informations du bureau du gouverneur et du ministère de l'Éducation du Kentucky, seront utilisées pour fournir un environnement d'apprentissage sûr aux plus de 21 000 élèves et plus de 3 700 membres du personnel de notre district. De plus, nous avons également porté une attention particulière aux autres districts scolaires qui commencent leur année scolaire et doivent ensuite mettre rapidement en place des protocoles de sécurité plus stricts en raison de cas positifs et de nombres de quarantaine.

Nous vous remercions de votre soutien continu et de votre patience alors que nous travaillons pour assurer la sécurité de nos élèves et de nos employés tout en maintenant notre engagement à fournir un enseignement quotidien en personne.

Sincèrement,



Matthew L. Turner
Surintendant des Écoles

Principes Directeurs

- Honorer et protéger la santé et la sécurité des élèves et du personnel
- Maintenir la fidélité de l'enseignement en veillant à ce que les normes soient enseignées et maîtrisées par tous les étudiants
- Assurer l'équité et l'accès pour tous les étudiants
- Soutenir les besoins d'apprentissage et d'enseignement socio-émotionnels des élèves et Éducateurs
- Respecter les directives de l'État et des responsables locaux de la santé en tout temps pour atténuer les comportements malsains, réduire la propagation de l'infection et protéger le bien-être de toutes les personnes
- Respecter les choix en matière de santé personnelle et les préférences lorsque cela est possible pour tout en demandant que de tels engagements soient pris pour une période d'au moins une période de temps désignée afin d'aider à la dotation et à prendre d'autres décisions, avec des exceptions permises pour des problèmes de santé inattendus
- Reconnaître que des circonstances sans précédent peuvent survenir et qu'il faudra prendre des mesures d'adaptation
- Communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes
- Assurer la flexibilité pour répondre aux besoins de tous les étudiants, tout en maintenant la solvabilité financière

Vaccination

Nous recommandons que tout notre personnel, les étudiants et notre famille élargie reçoivent le vaccin COVID (nous comprenons et respectons qu'il s'agit d'un choix individuel / familial, mais il est important de noter que les étudiants / membres du personnel qui sont vaccinés n'ont pas à se mettre en quarantaine à moins qu'ils ne deviennent symptomatiques).

Distanciation Sociale/Réduction des Contacts

Les solutions de planification de l'espace peuvent être utilisées pour réduire la transmission de maladies contagieuses grâce à la distanciation sociale. Les directives actuelles pour la distanciation sociale sont de 3 pieds ou plus. Les écoles du comté de Boone suivront les conseils de tous les responsables de la santé de l'État et locaux sur la distanciation sociale au mieux de nos capacités.

Test

Nous prévoyons d'offrir des tests de dépistage volontaires de la COVID-19 dans chacune de nos écoles pour les élèves et le personnel.

Isolation

Veiller à ce que les élèves, les enseignants ou le personnel malades restent à la maison s'ils ont de la fièvre ou des symptômes de la COVID-19, notamment :

- Fièvre
- Nouvelle toux
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Douleurs musculaires ou courbatures
- Vomissements ou diarrhée
- Nouvelle perte du goût ou de l'odorat

Veiller à ce que les personnes testées positives à la COVID s'isolent loin de l'école pendant 10 jours après le début de leur maladie. Les élèves, les enseignants ou le personnel malades qui ne sont pas testés positifs à la COVID peuvent revenir lorsque leurs symptômes disparaissent.

Mise en Quarantaine et Recherche des Contacts

Un contact étroit est une personne qui s'est trouvait à moins de 6 pieds d'une personne infectée pendant un total cumulatif de 15 minutes alors que la personne était considérée comme contagieuse.

- Exception : Dans la salle de classe intérieure de la maternelle à la 12e année, la définition de contact étroit exclut les élèves qui se trouvaient à au moins >3 pieds d'un élève infecté si les deux élèves utilisaient des masques de façon constante et correcte et si d'autres stratégies de prévention de la maternelle à la 12e année étaient en place. Cette exception ne s'applique pas aux enseignants, au personnel ou aux autres adultes dans la salle de classe intérieure.
- Les élèves, les enseignants ou le personnel non vaccinés qui sont identifiés comme un contact étroit doivent se mettre en quarantaine. La quarantaine peut prendre fin lorsque les conditions suivantes ont été respectées et qu'il n'y a pas de contact continu avec le cas positif.
 - Recevoir un test COVID (s'il est asymptomatique) le jour 5 ou plus tard, et reprendre une activité normale le jour 8, si le test COVID est négatif.
 - Quarantaine pendant 10 jours, et si asymptomatique, retour à l'activité normale le jour 10.
- Les élèves, les enseignants ou le personnel entièrement vaccinés n'ont pas besoin de se mettre en quarantaine après une exposition à un cas positif à la COVID, s'ils ne présentent aucun symptôme, mais il est recommandé de les tester 3 à 5 jours après l'exposition.
 - 702 KAR 1:191F permet aux employés admissibles de bénéficier d'un congé de quarantaine covid-19 payé dans certaines circonstances. Si un employé est tenu de se mettre en quarantaine par un professionnel de la santé, un service de santé publique ou le ministère de la Santé publique, les employés affectés à une école doivent en aviser leur infirmière scolaire et les employés non affectés à une école doivent en aviser la directrice des services de santé, Jennifer Yarger, pour déterminer les prochaines étapes. L'équipe des ressources humaines communiquera avec les personnes mises en quarantaine pour déterminer leur statut de congé de quarantaine.

Selon l’KAR, le congé de quarantaine n’est pas disponible si un employé, vacciné ou non vacciné, a une infection active à la COVID-19. L’employé peut utiliser un congé de maladie et/ou un congé personnel pour couvrir son absence pendant une infection active à la COVID-19.

Les élèves mis en quarantaine recevront un enseignement via les plateformes en ligne de l’école (Canvas, Google Classroom), ce qui peut inclure une combinaison d’apprentissage synchrone et asynchrone, ainsi que des devoirs de classe indépendants. Chaque école a son propre plan spécifique pour s’assurer qu’un élève en quarantaine peut retourner à l’école après la fin de la quarantaine, prêt à continuer à apprendre sur un pied d’égalité avec les autres élèves de la classe.

Masquage et Lavage de Mains

Toutes les personnes sont tenues de porter un masque à l’intérieur dans tous les contextes, sauf exemption contraire, quel que soit leur statut vaccinal contre la COVID. Nous avons suivi de près l’activité récente de la législature de l’État de KY. Nous continuerons de surveiller les directives du ministère de l’Éducation de KY. Nous exigeons actuellement un masquage universel; tous les employés et les élèves continueront de porter un masque facial approprié dans tous les bâtiments scolaires et dans tous les autobus scolaires.

Les parents ou tuteurs qui s’inquiètent pour la santé de leur enfant lorsqu’ils portent un masque ou un couvre-visage doivent contacter leur médecin et leur demander de rédiger une renonciation sur papier du cabinet du médecin qui comprend :

- Nom de l’étudiant
- Date de naissance
- Raison médicale pour laquelle l’élève ne peut pas porter de masque ou de couvre-visage à l’école
- Impact du port du masque ou du couvre-visage sur la santé des élèves
- Mesures d’adaptation raisonnables suggérées si le masque ou le couvre-visage n’est pas porté
- Signature du médecin, nom en lettres majuscules et date

Nous recommandons de se laver les mains à l’eau et au savon pendant au moins 20 secondes ou d’utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d’alcool.

Transport

- Les parents doivent prendre la température de leur élève chaque matin. Tout élève présentant de la fièvre doit être gardé à la maison.
- Les étudiants sont tenus de porter un masque en tout temps lorsqu’ils montent dans le bus en raison du mandat du CDC, du KDE et du KDPH, tous les élèves et adultes doivent porter un masque lorsqu’ils montent dans un bus scolaire, qu’ils soient vaccinés ou non (conformément au [décret du président Biden](#) et à [l’ordre de santé publique du CDC](#))

- Dans la mesure du possible, le débit d'air sera augmenté sur tous les autobus (fenêtres baissées)
- Un désinfectant pour les mains est disponible dans tous les autobus à l'entrée de l'autobus
- Des sièges seront attribués à tous les autobus.
- Les élèves seront des autobus déchargés de l'avant de l'autobus à l'arrière de l'autobus
- L'amélioration des protocoles d'assainissement des autobus aura lieu tous les jours et toutes les semaines

Nettoyage et Désinfection des Bâtiments Scolaires

- Plusieurs stations de désinfection des mains et distributeurs sont situés dans toutes les écoles (Le lavage des mains reste la meilleure pratique recommandée)
- Nettoyage fréquent de tous les aspects des écoles et de la construction du district aura lieu tout au long de la journée et chaque soir
- Les surfaces fréquemment touchées telles que les mains courantes et les boutons de porte seront désinfectées tout au long de la journée scolaire
- Les zones à forte circulation, telles que les toilettes, les aires communes et les fontaines d'eau potable, seront désinfectées tout au long de la journée d'école.
- Des vaporisateurs et des lingettes désinfectants et désinfectants seront fournis pour répondre aux besoins des salles de classe tout au long de la journée scolaire.

Services d'Alimentation

Enseignement complet en personne 5 semaine d'école de jour Services de repas

- Services de petit-déjeuner et de repas à dîner fournis dans toutes les écoles sur une base quotidienne sans frais pour l'année scolaire 2021-22 pour tous les élèves inscrits
- Les demandes de repas gratuits /réduits sont toujours nécessaires et peuvent être complétées à l'aide du lien [Demande de repas gratuits et réduits](#)
- A La Carte Prix [des repas \(2021-2022\)](#) lien

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec les Services d'alimentation au 859-282-2367.

Présence/Participation

Alors que nous approchons du début de la nouvelle année scolaire 2021-2022, nous sommes ravis d'annoncer que tous les enfants inscrits dans une école du Comté de Boone seront des apprenants en personne à partir du premier jour d'école pour les élèves, le 18 août. Cette mesure est en conjonction avec l'attente récemment communiquée par le ministère de l'Éducation du Kentucky que toutes les écoles publiques du Kentucky retournent dans des établissements d'enseignement où la fréquentation quotidienne des élèves est enregistrée lorsque les élèves sont présents dans leurs salles de classe. Nous sommes impatients d'avoir nos élèves dans leur bureau du lundi au vendredi pour la prochaine année scolaire.

Enseignement et Apprentissage

Les élèves de la maternelle à la 12e année fréquenteront l'école en personne 5 jours par semaine. Les élèves d'âge préscolaire fréquenteront l'école en personne après l'horaire normal de 4 jours, du lundi au jeudi.

Lorsqu'un élève de la maternelle à la 12e année est incapable d'aller à l'école en raison d'un examen physique ou émotionnel problème médical ou handicap et répond aux critères de la maison / de l'hôpital, l'étudiant peut être a fourni des services d'enseignement par l'entremise du programme d'enseignement à domicile et à l'hôpital du district scolaire. Une séance d'enseignement peut être donnée en personne ou par voie électronique. Parents qui sont intéressés à poursuivre l'option du programme à domicile / hôpital peuvent contacter Mark Raleigh, directeur adjoint du personnel des élèves, au 859-283-3217.

Boone County Schools offre maintenant une option virtuelle pour les élèves de 6e à la 12e place de l'Académie Accel. S'ils sont acceptés, les étudiants auront une inscription primaire à l'Académie Accel et ne sera plus inscrite à leur école de district. Les parents devraient communiquer avec leur conseiller scolaire ou leur administration pour obtenir de plus amples renseignements et pour définir jusqu'à une réunion d'inscription. Les parents peuvent également contacter Tracy Schaefer, Coordonnateur de Choix de l'école et des programmes de transition pour de plus amples renseignements au 859-283-3232 ou tracy.schaefer@boone.kyschools.us.

Les élèves mis en quarantaine recevront un enseignement via les plateformes en ligne de l'école (Canvas, Google Classroom), ce qui peut inclure une combinaison d'apprentissage synchrone et asynchrone, ainsi que des devoirs de classe indépendants. Chaque école a son propre plan spécifique pour s'assurer qu'un élève en quarantaine peut retourner à l'école après la fin de la quarantaine, prêt à continuer à apprendre sur un pied d'égalité avec les autres élèves de la classe.

Notre plan de réintégration est un document évolutif qui est sujet à changement tout au long de l'année scolaire. Nous mettrons à jour le document avec toute nouvelle information qui nous sera donnée par les agences locales, étatiques ou fédérales.